



MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

Compte-rendu du conseil municipal du 20/01/2023

L'an 2023 et le 20 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de BRIAR Victor Franck Maire

Présents : M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : BERNARD Evelyne, GUILY Muriel, TALON Anna-Maria, TORCHON Elodie, MM : CHIBOIS Hervé, FOUQUET Jean-Luc, LAPEYRONIE Bernard, MARTAUD Philippe, ROGER Philippe, ROUFFORT Patrick
Absent ayant donné procuration : M. BINOIS Cyril à M. BRIAR Victor Franck

Invitée : Mme LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Date de la convocation : 13/01/2023

Date d'affichage : 13/01/2023

Secrétaire de séance : Mme TALON Anna-Maria

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 3 (Muriel GUILY, Philippe ROGER, Bernard LAPEYRONIE)

Objet de la délibération : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DÉMISSION DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE réf : 2023_001

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, L.2122-7 et L.2122-7-1

Vu la délibération n° 2020-014 du 26/05/2020 fixant à trois le nombre d'adjoints au Maire

Vu le courrier de Monsieur PERROTIN Morgan nous informant de sa volonté de démissionner de ses fonctions de 3ème adjoint au maire, transmise à Madame le Préfet

Vu le courrier du 30 décembre 2022 de Madame le Préfet acceptant la démission de Monsieur PERROTIN Morgan

Conseil municipal du 20 janvier 2023

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du 3ème adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :12
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :12
- majorité absolue :7

Ont obtenu :

- Mme TORCHON Élodie : 7 voix
- M. ROGER Philippe : 5 voix

Mme TORCHON Élodie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Troisième adjoint au maire.

Objet de la délibération : **ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A DÉMISSIONS** réf : 2023 _002

Vu que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux ;

Vu les délibérations portant sur le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission

Vu la démission de M. DELRIEUX Benoît,

Vu la démission de M. PERROTIN Morgan,

M. Le Maire propose de redésigner les délégués titulaires et suppléants

Vu l'article L 2121-21 du CGCT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner

COMMISSION DES MARCHES

BINOIS Cyril, GUILY Muriel, et LAPEYRONIE Bernard titulaires ;
TORCHON Elodie, BERNARD Evelyne et CHIBOIS Hervé suppléants.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

TORCHON Elodie, TALON Anna-Maria titulaires
BERNARD Evelyne et MARTAUD Philippe suppléants.

COMMISSION URBANISME

ROGER Philippe, GUILY Muriel, CHIBOIS Hervé, BINOIS Cyril, ROUFFORT Patrick,
LAPEYRONIE Bernard, BERNARD Evelyne titulaires ;
TALON Anna-Maria suppléante.

COMMISSION CHEMINS COMMUNAUX, ENVIRONNEMENT ET VALLEE
BINOIS Cyril, LAPEYRONIE Bernard, ROUFFORT Patrick, ROGER Philippe titulaires
MARTAUD Philippe suppléant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Objet de la délibération : **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS EXTÉRIEURES**
SUITE A DEMISSION réf : 2023_003

Vu que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux

Vu les délibérations portant sur le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission

Vu la démission de M. DELRIEUX Benoît,

Vu la démission de M. PERROTIN Morgan,

M. Le Maire propose de redésigner les délégués titulaires et suppléants ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner

ELECTION CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
BINOIS Cyril titulaire et TALON Anna-Maria suppléante

ELECTION CHAMBRE DES METIERS
GUILY Muriel titulaire et CHIBOIS Hervé suppléant

ELECTION CHAMBRE DU COMMERCE
ROUFFORD Patrick titulaire et Jean-Luc FOUQUET suppléant

ELECTION DES TRIBUNAUX PARITAIRES
BINOIS Cyril titulaire et MARTAUD Philippe suppléant

ELECTION PRUD'HOMMES
BERNARD Evelyne titulaire et CHIBOIS Hervé suppléant

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Objet de la délibération : **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX DU SIVOS**
réf 2023_004

M. Le Maire expose que suite à la démission de M DELRIEUX Benoît, il convient de procéder à nouveau à la désignation des délégués de la commune de Houx au sein des syndicats dont elle est membre.

Conseil municipal du 20 janvier 2023

Conformément à l'article L.5211-7 (pour les syndicats de communes) ou L.5711-1 (pour les syndicats mixtes) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat SIVOS.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont désignés en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentants titulaires :	Représentants suppléants :
Mme Anna-Maria Talon	M. Philippe Martaud
Mme Elodie Torchon	Mme BERNARD Evelyne

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Objet de la délibération : **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS** réf : 2023_005

M. Le Maire expose que suite à la démission de M. PERROTIN Morgan, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre au conseil d'administration du CCAS
La délibération du conseil municipal n° 2020/019 du 05 juin 2020 a fixé le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau représentant au conseil d'administration

Vu la candidature de M. FOUQUET Jean-Luc

Est élu membre du conseil d'administration du CCAS de Houx :
-M. Jean-Luc Fouquet

Les membres du conseil d'administration sont par conséquent :

- Mme Muriel Guily
- Mme Elodie Torchon
- M. Philippe Martaud
- M. Jean-Luc Fouquet

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Objet de la délibération : **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'1/4 DES CREDITS 2022 POUR L'ANNEE 2023** réf : 2023_006

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur l'autorisation de l'engagement des dépenses d'investissement d'1/4 des crédits de 2022 pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- **DECIDE** d'autoriser les engagements dans le 1/4 des crédits de 2022 pour l'année.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Objet de la délibération : **TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE ANNÉE 2023** réf : 2023_007

Comme chaque année le conseil municipal doit décider du tarif de garderie périscolaire

M. Le Maire propose au conseil municipal de déterminer le coût à imputer aux familles suivant le tableau ci-dessous

Revenu du foyer	1^{er} enfant	2^{ème} enfant et plus
Moins de 1 067 €	0.99 €	0.91 €
De 1 068 € à 1 372 €	1.33 €	1.22 €
De 1 373 € à 1 694 €	1.73 €	1.50 €
De 1 695 € à 1 982 €	1.88 €	1.70 €
De 1 983 € à 2 286 €	2.21 €	2.06 €
De 2 287 € à 2 592 €	2.32 €	2.14 €
Plus de 2 593 €	2.43 €	2.28 €

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de fixer les tarifs 2023 ci-dessus :

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette délibération

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Nuisances sonores

=>Mr le Maire va voir ce qu'il peut faire pour la réduction du son (lors des manifestations/locations de la salle socioculturelle)

Le chauffage de la salle socioculturelle

Mme Bernard Evelyne informe qu'il fait froid lors des séances de gymnastique le lundi et le vendredi matin.

⇒ 1 devis sera fait pour rétablir le chauffage au sol

Mme Bernard précise qu'un panneau de signalisation est caché par une haie à la sortie du lotissement.

L'armoire internet :

SFR a pris l'engagement de passer à la fibre, toutes les personnes qui sont en panne d'internet.

⇒ Mr le Maire va envoyer à Eure et loir Numérique, la liste des personnes en panne.

Une journée de travail est fixée au 03/03 pour l'élaboration du BUDGET 2023 (l'ensemble du Conseil est convié).

Séance close à 22h48

Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Taloux', with a horizontal line drawn underneath.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a central mark, with a horizontal line drawn underneath.